

# **SIMPLIFIONS LA VIE DES ÉTUDIANT·E·S EN FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

La loi consacre les conseils régionaux comme acteurs majeurs dans la vie étudiante et la recherche, mais aussi sur le plan des formations sanitaires et sociales : ils financent les établissements et leurs formations et instruisent et délivrent les bourses à ces étudiant·e·s, sur la base d'un barème identique à celui des bourses sur critères sociaux depuis le décret du 28-12-2016.

Le réseau des CROUS quant à lui, est l'interlocuteur sur l'hébergement, la restauration, la vie de campus, la culture ou encore l'accompagnement social.

Cependant, pour ces étudiant·e·s, il n'est pas aisé de bénéficier des services du Crous. En effet, les bourses sont instruites (à l'exception de la région Normandie) et mises en paiement par les conseils régionaux, selon leurs propres calendriers. Cela engendre pour les étudiant·e·s une impossibilité de faire un Dossier Social Etudiant, pourtant obligatoire pour pouvoir demander un logement CROUS dans la phase principale, ou encore des difficultés d'accès aux services de restauration universitaire ou aux services sociaux des CROUS.

Alors que la précarité étudiante a connu une augmentation critique ces dernières années (crise du Covid, contexte d'inflation ...), l'enjeu de disposer pour tou·te·s les étudiant·e·s d'un guichet et d'un interlocuteur unique est primordial,

Le réseau des CROUS dispose d'un savoir-faire historique et en net progrès depuis ces dernières années dans l'instruction et la gestion des bourses sur critères sociaux ; les CROUS étant d'ailleurs déjà gestionnaires des bourses du Ministère de la Culture ainsi que du Ministère de l'Agriculture.

**Afin de simplifier les démarches pour les étudiant·e·s des formations sanitaires et sociales, garantir une égalité de traitement entre les étudiant·e·s, lutter contre le non-recours aux droits et le risque d'auto-censure, le CNOUS, dans la lignée des préconisations du rapport "Jolion" remis à la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur la réforme de la vie étudiante :**

- réaffirme que le réseau des oeuvres est prêt à prendre en charge l'instruction des bourses des formations sanitaires et sociales selon le souhait des Conseils régionaux ;
- engage un travail avec l'ensemble des conseils régionaux sur la question de l'accès aux services de la vie étudiante pour le développement d'une véritable vie de campus, notamment dans les villes d'équilibre du territoire permettant de garantir une égalité d'accès pour toutes et tous ;
- élargit le champ de ces discussions avec les conseils régionaux sur la question de l'accès aux services de vie étudiante et au développement d'une véritable vie de campus, notamment sur les villes d'équilibre du territoire ;
- informe et associe régulièrement les administrateurs, notamment les représentants des étudiant·e·s sur l'avancée de ces travaux, au niveau national et local.

Cette motion est adressée à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à Madame Carole DELGA, Présidente de l'Association des Régions de France (ARF), à l'ensemble des directeur·trice·s des CROUS et aux Président·e·s et Vices-président·e·s Étudiant·e·s. des CA des CROUS.